

ABONNEMENT.

Saumur. 30 fr.
12 mois 18
6 mois 10
Poste: 35 fr.
12 mois 18
6 mois 10

On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 MAI 1886

L'EMPRUNT

Au conseil des ministres tenu hier matin,
M. Sadi-Carnot, ministre des finances, a
fait connaître à ses collègues le résultat de
la souscription de l'emprunt, qui a été cou-
vert vingt et une fois et un cinquième. En
d'autres termes, l'Etat, qui demandait 500
millions au crédit public, a recueilli des en-
gagements pour une somme de 40 milliards
600 millions.

Les journaux républicains sont satisfaits.
L'emprunt, d'après ce qu'on leur a dit
au ministère des finances, aurait été sous-
crit vingt-cinq fois, dont dix-sept ou dix-huit
fois à Paris.

Cela prouverait que la province n'a pas
beaucoup donné, car elle est autrement peu-
plée que Paris.

Il est vrai que les banquiers n'y disposent
pas de syndicats pouvant à eux seuls sous-
crire plusieurs milliards, comme ils l'ont
fait à Paris.

Cette immense souscription démontre une
fois de plus qu'il était inutile de dépenser
4 millions au graissage de pattes républi-
caines, puisque l'affaire devait marcher
toute seule.

Le gouvernement a ses 500 millions;
avec les 400 millions de rente 3 0/0, remis
aux Caisses d'épargne, voilà la dette publi-
que acorée d'un milliard. Elle doit appro-
cher aujourd'hui de 30 milliards. Les som-
mes qu'une aussi forte dette exige annuelle-
ment pour payer les intérêts dus aux ren-
tiers est bien près d'atteindre un milliard
et demi. C'est-à-dire la moitié du budget.

Quand les républicains, alléchés par le
succès de l'emprunt de 500 millions, auront
épuisé l'argent des souscripteurs, ils en
feront un autre.

Il a été du reste déjà formellement an-
noncé.

Le premier projet d'emprunt, déposé par
M. Sadi-Carnot, portait une demande de un

milliard 1/2; on a réduit le chiffre à 900
millions et le ministre y a consenti.

Comme nous voulons bien supposer que
M. Sadi-Carnot devait savoir ce qu'il faisait
en réclamant un milliard 1/2, il faut admet-
tre qu'il a cédé à des considérations tout à
fait républicaines pour y renoncer.

Ses collègues lui auront fait observer qu'il
n'était pas juste qu'il agit tout seul et qu'il
refusât de partager le gâteau.

Un autre ministre appellera les 600 mil-
lions qui restent et il profitera de l'affaire.

Il y aura une nouvelle fois 4 millions à
manger en frais d'annonces, réclames, cor-
respondances, et on contentera de cette
façon les amis sur le dos des contribuables.

LA MORALITÉ DE L'EMPRUNT.

La moralité de l'emprunt, signé Henri
Rochefort, dans l'Intransigeant :

« On nous assure, à la dernière heure,
que l'emprunt a été souscrit vingt fois. Je le
regrette; car il est probable que, devant ce
succès, ce ministère-ci ou celui qui lui suc-
cèdera n'en tirera d'autre conclusion que la
suivante :

« Nous pouvons maintenant faire dix
fois plus de bêtises que nous n'en avons
fait jusqu'à présent. »

LA QUESTION GRECQUE

La conduite des puissances de l'Europe
envers la Grèce, l'obstination avec laquelle
les cours refusent de prendre en considéra-
tion la réponse faite par M. Delyannis aux
conseils de M. de Freycinet, justifient tout
ce que nous ne cessons de dire, depuis que
la question est engagée : à savoir que c'est la
République que les puissances prétendent
atteindre en humiliant et, au besoin, en
écrasant la Grèce.

Il ne suffit pas aux cours monarchiques
que la République renonce à l'exportation
de ses idées; il faut qu'elle s'abstienne de
toute action au dehors. La Grèce encourt

leur colère pour le seul crime d'avoir
accepté la protection que M. de Freycinet
est venu lui offrir.

On tient, nous le répétons, à ce qu'il soit
bien entendu que la République n'est rien,
qu'elle ne compte pour rien.

La Gazette de l'Allemagne du Nord nous en
apporte la preuve écrite, officielle, indé-
niable :

« La question du délai sous lequel doit
s'effectuer le désarmement, dit cette feuille,
n'est au fond qu'une question secondaire
pour les grandes puissances. Il s'agit en
premier lieu de mettre fin à la connexion
du désarmement grec avec les déclarations
françaises et de faire reconnaître au gouver-
nement hellénique que c'est l'ultimatum des
puissances qui doit servir de base aux réso-
lutions pacifiques du cabinet d'Athènes et
non des promesses faites à M. de Freycinet
par M. Delyannis. »

On lit encore dans une correspondance
adressée de Saint-Petersbourg au Nord :

« Son affectation à ne se rendre qu'aux
seuls conseils de la France, à dédaigner
presque les injonctions des autres puissances,
avait mis celles-ci dans une situation
tout aussi fautive que mortifiante et dont
elles ne pouvaient évidemment sortir qu'en
exigeant une soumission faite vis-à-vis
d'elles toutes, une réponse catégorique à la
mise en demeure de désarmement, et des
engagements concernant la réalisation effec-
tive de la promesse reçue. »

La Grèce expie, en ce moment, la légèreté
avec laquelle M. de Freycinet a prétendu
intervenir entre elle et l'Europe.

Le patronage de la République porte
malheur à ceux qui l'acceptent.

Les feuilles républicaines sont obligées
de le reconnaître; elles ne peuvent se l'ex-
pliquer, ou plutôt elles se plaisent à ne pas
vouloir le comprendre.

« Ainsi, ajoute le Moniteur, voilà à quoi
le cabinet de Berlin emploie sa puissance,
et M. de Bismark son génie. Il y aurait eu
possibilité, avec un peu de bon vouloir et

d'équité, de résoudre à l'amiable la question
grecque, en s'emparant des engagements
pris par le cabinet d'Athènes envers la
France; mais c'eût été donner à la France
une autorité, un relief qui ne lui appartiennent
pas, qu'on lui refuse absolument. Le
plan est donc d'amener les Grecs à se sou-
mettre, sans mêler à leur soumission le
nom de M. de Freycinet ou celui de M. de
Mouy, de passer, en un mot, l'éponge sur
les déclarations du 25 avril qui sont nulles
et non avenues. L'Angleterre, sinon celle de
M. Gladstone, au moins celle de lord Rose-
bery, est entrée à pleines voiles dans ce
plan d'opérations et il se poursuit ostensi-
blement maintenant. »

Il convient de remarquer aussi que la
Russie qui avait paru jusqu'ici affecter de
s'isoler des autres États, a apposé sa signa-
ture au bas de la note qui établit le blocus.

Chronique générale.

LA SUCCESSION DE M. GRÉVY

Le bruit d'une nouvelle attaque d'apoplexie
d'aurait été frappé a
cœur la semaine dernière et a été démentie.

Mais il est très-exact qu'il est depuis quel-
que temps sujet à de fréquents étourdisse-
ments suivis d'assoupissements subits.
Or, comme M. Grévy, avec cela, est très-
âgé, il n'est nullement étonnant et nulle-
ment « indécent », comme l'ont dit certaines
feuilles officieuses, que des journaux étran-
gers, voire même des journaux français, aient
agité la question de sa succession à la pré-
sidence de la République.

Or, tour à tour, tous les candidats à cette
succession ont disparu. M. Gambetta est
mort, M. Ferry est coulé, M. Brisson est
aplâti, le jeu hellénique venant après le jeu
égyptien a mis M. de Freycinet dans le
trente-sixième dessous.

Si le pays n'en a pas encore tout à fait
assez de la République, nous ne voyons
plus qu'un successeur logique et possible à

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS
DE PARIS

Par Ch. DESLYS

PREMIÈRE PARTIE
LA SENORITA

Un matin, tandis qu'on enlevait le corps, Ramon
d'Arila dut monter auprès d'elle, afin de distraire
son attention, d'amortir ses angoisses. « Le duc
avait été contraint de s'éloigner inopinément; il
restait à l'abri des haïnes et des menaces dont la
duchesse avait connaissance. Elle le reverrait
bientôt... il écrivait... » Pourquoi n'avait-il pas
écrit déjà ?

Elle attendit une lettre. Son impatience, ses
anxiétés, ses terreurs devinrent plutôt dangereuses
que la vérité même. On résolut de tout lui dire,
mais avec de grands ménagements, quelques
minutes avant la visite du docteur; il voulait être
brusque, il le lui ferait.

Eulalie Bourette et don Ramon avaient échangé
un regard. Cela ne vaudrait-il pas mieux ainsi, pour
le meurtrier, pour le tuteur ?

A l'heure dite, comme la duchesse le question-
nait avec un redoublement d'insistance, il parut se
décider enfin :

— Ma chère cousine, lui dit-il, soyez forte. Ayez
du courage. Vous savez qu'on en voulait à ses jours.
Je ne puis vous le dissimuler plus longtemps... Il
est blessé...

— Ah!... vous me trompez encore!... s'écria-t-
elle avec la soudaine révélation de son malheur, il
est mort!

— Oui.

La veuve se redressa tout à coup, battant l'air
de ses mains, la poitrine et le visage convulsés par
des sanglots qui ressemblaient à des rugissements.
Puis elle retomba palpitante, anéantie.

Déjà le docteur accourait. Il parvint à conjurer
cette première crise. Mais un délire ardent lui
succéda. Tout était à craindre; la péritonite, un
transport au cerveau. Pendant six semaines, la
duchesse fut en péril. Un jour, enfin, elle pleura :
elle était sauvée!

Un mois encore se passa sans que la malade eût
repris possession d'elle-même. Elle restait immo-
bile, inerte, accablée.

L'œil fixe, murmurant on ne sait quoi d'obscure
Et regardant toujours le même angle du mur,
Elle ne mangeait pas. Sa vie était sa fièvre.
Elle ne répondait à personne. Sa lèvre
Tremblait. On l'entendait avec un morne effort
Qui disait à voix basse à quelqu'un : Rendez-le-moi!

Cet admirable portrait signé Victor Hugo, ce
portrait d'une mère au désespoir, c'était celui de
la duchesse de Montmayor, à cela près que sa
deuleur avait pour cause la perte de son mari.
L'enfant, elle l'avait presque oublié.

Heureusement, Christine était là, qui se souve-
nait de sa promesse.

On la laissait seule avec l'intéressante petite
créature à laquelle elle donnait le sein, maîtresse
absolue de la soigner et de l'aimer à sa guise.
Elle en fit sa consolation, son espérance; elle s'y
attacha de toute la force et de toute la liberté de
son cœur. « Ah! disait-elle au médecin, l'avenir
ne m'effraie plus... Vous m'avez deux fois sauvée! »

La convalescence, cependant, traînait en lon-
gueur. On craignait un moment pour la raison de
la duchesse. Ce ne fut que vers l'automne qu'elle
recouvra pleinement le souvenir, la volonté. Elle
voulut retourner en Espagne.

Don Ramon se garda bien d'y mettre obstacle.
Ce n'était que là qu'il pouvait, en vertu du testa-
ment, se faire reconnaître comme le tuteur de
Fernande — l'enfant s'appelait Fernande — et
jouir légalement des prérogatives que lui assurait
ce titre. La duchesse, en attendant, ne refusait
aucune signature. Il avait de l'argent. Eulalie
Bourette était payée, mais n'avait peut-être pas
tout à fait donné quittance.

« Au revoir!... » Telle avait été sa réponse à

l'adieu de son complice.

Le voyage fut pénible pour la convalescente.
Elle arriva brisée, faillit avoir une rechute, et
pendant des mois, des années, vécut dans un
isolement complet, dans une farouche retraite. Le
château lui-même était écarté, lugubre et muet
comme la châtelaine. On y retrouvait, non-seule-
ment l'ameublement, mais encore la froide éti-
quette espagnole du temps de Philippe II. Un
autre Escorial. Des serviteurs âgés, discrets et
graves, se conformaient en silence à la stricte
discipline réglée par le vieil Antonio, le seul qui fût
en rapport direct avec sa maîtresse.

Une duègne rigide, nommée dona Stéphana,
remplissait auprès d'elle le double office de gou-
vernante et de femme de chambre. On eût compté
les rares paroles qui s'échangeaient entre elles.
La duchesse ne daignait s'entretenir qu'avec son
chapelain, dispensateur de nombreuses aumônes.
Il n'y avait pas de malheureux dans le pays. Nous
savons comment l'hospitalité se pratiquait au
manoir, mais dans un avant-corps de logis spécial,
dont il n'était pas permis de franchir les limites.
On citait les étrangers, les indigènes qui pouvaient
se vanter d'avoir entrevu la charitable veuve
toujours habillée de noir, en deuil aussi de visage,
pâle, consternée, morne, inconsolable.

Toutes ses soirées, toutes ses matinées se pas-
saient en prières. A l'heure des repas, Antonio

M. Grévy, c'est l'honorable M. Pasteur. Mais que d'inoculations il lui faudrait pratiquer pour sauver sa malade!

LE CENTENAIRE DE PARMENTIER.

Le centenaire de Parmentier, le propagateur de la pomme de terre, a été célébré dimanche par un temps splendide à Montdidier. M. Develle, ministre de l'agriculture, et M. Goblet, ministre de l'instruction publique, ont distribué les récompenses aux lauréats du concours agricole. M. Vilmorin a obtenu la prime d'honneur.

Au banquet qui a suivi la distribution des récompenses, M. Jametel, député de la Somme, a demandé le relèvement des droits sur les céréales, le maintien de la surtaxe sur les sucres et la création de l'enseignement agricole. M. Develle a répondu que la politique économique du ministère n'était pas réglée par des préoccupations d'école, mais seulement par l'intérêt national.

M. Goblet a prononcé ensuite un discours politique fréquemment interrompu par des protestations.

Rien de moins à propos que ce discours. Le petit Goblet n'a pas dit un mot de Parmentier, mais il a fait de la politique provocante à propos du plus paisible des bienfaiteurs de l'humanité.

Un discours d'un membre de la famille de Parmentier, dont trois petits-neveux assistaient à cette fête, a clos la série des discours.

AFFAIRES D'ORIENT. — Le *Central News* publie la dépêche suivante d'Athènes, 12 mai, 9 h. 45 :

« On assure que M. le comte de Mouy, ministre de France, a été appelé à Paris pour recevoir les instructions verbales du ministre des affaires étrangères.

» La flotte des puissances n'a pas encore exécuté le blocus.

» De nombreux meetings ont eu lieu dans toute la Grèce pour protester contre le blocus. »

Dimanche soir, un dîner intime de vingt couverts a été offert par M^{re} le duc et M^{re} la duchesse de Chartres, à leur hôtel de la rue Jean-Goujon, à LL. AA. II. le grand-duc et la grande-duchesse Wladimir de Russie.

C'est le fils aîné du prince de Galles, le prince Georges, qui représentera l'Angleterre au mariage du duc de Bragança et de la princesse Amélie.

Il arrivera à Lisbonne la veille du mariage avec la flotte anglaise.

On annonce l'arrivée à Lisbonne de S. A. R. le duc d'Aoste, frère de S. M. la reine Maria-Pia.

Le prince est accompagné du comte Balbo, grand-maître de sa maison; du colonel comte de Collobiano, son aide de camp; du comte Morelli, son écuyer, et des marquis

montait l'avertir, et la précédait cérémonieusement jusqu'à la grande table dressée comme en un jour de gala. Un seul couvert. La duchesse de Montmayor était servie comme une reine. Stéphanos debout, changeant l'assiette ou remplissant le verre.

Antonio, faisant office d'écuyer tranchant, présentait les plats qu'il était allé recevoir au dehors. Sa maîtresse y touchait à peine, et ne buvait que de l'eau. Elle passait ensuite au salon, mais seulement pour quelques minutes. On lui apportait sa fille, nous allions dire l'infante. Elle s'était fait violence et l'embrassait quelquefois. Elle la regardait longuement, de ses yeux éteints par les larmes, comme désireuse d'une ressemblance qui ne s'affirmait pas. Puis, après un geste de congé, elle remontait dans son oratoire. Souvent elle n'avait pas dit un mot.

Quelques années se passèrent ainsi, durant lesquelles notre orpheline, — elle l'était de mère comme de père! — ne connut guère d'autres soins, surtout d'autres caresses que celles de sa nourrice, qui se comportait à son égard ainsi qu'une véritable mère.

Les premiers pas de l'enfance, ce fut elle qui les guida; elle se refit enfant elle-même afin de mieux diriger les premiers ébats, les premiers jeux et l'éveil des sentiments de la chère petite qu'on lui abandonnait ainsi. Après lui avoir donné

de Calliano et Bertone de Breme, ses officiers d'ordonnance.

Son Altesse apporte les cadeaux que le roi et la reine d'Italie envoient à la future duchesse de Bragança.

La Savoie, à bord de laquelle Son Altesse Royale a fait la traversée, était escortée par le cuirassé *Italia*.

Le port de la barbe dans l'armée.

Le général Boulanger ne badine pas sur ce chapitre. L'autre jour, après sa visite à Saint-Cyr, quelques-uns des élèves ayant sollicité l'autorisation du port de la barbe facultatif, le ministre de la guerre leur a rappelé qu'ils n'étaient pas officiers encore et qu'ils n'avaient qu'à se soumettre à la loi commune.

Mais voici qui est plus grave. Le colonel de Bonneval, qui a succédé, à Rouen, au duc de Chartres, comme colonel du 12^e chasseurs, avait cru pouvoir, à la suite de la décision ministérielle réglant la question, glisser dans l'ordre du jour qui en portait la connaissance aux troupes ce simple vœu: « Néanmoins, je verrais avec plaisir les officiers porter simplement la moustache comme par le passé. » Cet ordre du jour vient de valoir au colonel quinze jours d'arrêt de rigueur.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 mai.
La Bourse est satisfaite des résultats de la souscription de l'emprunt; aussi toutes les valeurs en général sont-elles en progrès sur hier: le 3 0/0 ancien cote 82.55, le 3 0/0 nouveau 81.80, le 4 1/2 0/0 109.20.

Le Crédit Foncier est très-demandé sur le marché au cours de 1,370. Les obligations Foncières 1885 et Communales 1880, principalement recherchées par l'épargne, ont un marché très-animé.

La Société Générale, qui va être un des premiers établissements à profiter de la reprise des affaires, cote ferme 457.50 avec des demandes très-suivies au comptant.

La Banque d'Escompte, en nouvelle hausse de 2 fr. 50 sur hier, cote ferme 460.

Les Dépôts et Comptes-Courants sont recherchés à 597.50.

Le Panama cote 465 fr.

Nos Chemins de fer sont fermes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Conseil municipal de Saumur

Séance du 5 mai 1886.

M. Vinsonneau, maire, préside, assisté de ses deux adjoints, MM. Poitevin et Peton.

Sont présents: MM. Terrien, Bonneau, Roland, Guédon, Luard, Lemarinier, Goulard, Milon, Doussain, Rivain, Coutard, Langlois, Ploquin, Cholet, Renou, Hubert.

La séance est ouverte à 8 heures 40 minutes. M. le Maire invite les conseillers présents à nommer un secrétaire pour cette session. M. Doussain réunit 13 voix. Ce nombre étant au-dessus de la majorité absolue, M. Doussain est nommé secrétaire, et à ce titre prend place au bureau. M. le

son lait, elle lui donna son cœur; elle se consacra tout entière à la douce tâche qu'il lui serait peut-être permis d'accomplir. « Dieu m'a rendu ma fille! » se disait la pauvre Christine. Et, s'efforçant d'oublier ses propres chagrins, elle se reprenait à l'espoir d'une revanche du passé. Elle avait non-seulement de l'instruction, mais encore du tact et de l'esprit.

D'après l'ordre de la duchesse, elle apprenait l'espagnol pour l'enseigner à son élève. On connaît la facilité, la promptitude avec laquelle les enfants s'assimilent à la fois deux langues; Fernande ne tarda pas à pouvoir échanger avec sa mère quelques mots timides, graves et, pour ainsi dire, réglés d'avance. Avec sa nourrice, elle babillait librement, gaiement, à la française; ce fut le français qu'elle préféra.

(A suivre.)

Champoireau en chemin de fer.

— Madame, la fumée vous incommodait-elle?

— Oui, monsieur!...

(Allumant son cigare). — Ah! je vous plains bien!

Sur le boulevard.

— C'est avec un Tel que vous parliez tout à l'heure... Qu'est-ce qu'il vous disait donc?... Il avait l'air tout emprunté.

— Dites: « emprunteur »; il me demandait cent sous!

Maire le prie de lire le procès-verbal de la séance du 27 mars. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

SITUATION FINANCIÈRE.

M. le Maire dépose sur le bureau le compte administratif de 1885, le bordereau des cotes irrécouvrables, le budget additionnel de 1886, le budget de l'Hospice et du Bureau de bienfaisance. Lecture pure et simple est faite de ces différents pièces. Les budgets du collège de jeunes filles et du collège de garçons n'étant pas encore parvenus, M. le Maire ne peut en donner connaissance.

Il résulte de ces différents budgets que les dépenses se balancent — sur le papier — avec les recettes.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres de la commission qui doit préparer le budget de 1887. Cette commission se compose de cinq membres.

Sur 49 votants, M. Coutard obtient 14 voix, M. Langlois 13, M. Guédon 9, M. Lemarinier 8, M. Luard 8. Ces cinq conseillers composent donc la commission du budget pour 1887.

M. Lemarinier, professeur au collège communal, va donc s'allouer des appointements. C'est assez anormal, mais c'est ainsi. Il est déjà trop fort qu'un fonctionnaire municipal fasse partie du Conseil; accepter de fixer ses émoluments dans la commission du budget, est un comble.

ÉCOLE DE LA RUE CENDRIÈRE

M. le Maire demande à son Conseil qu'il veuille bien régulariser la situation d'une sous-maîtresse que M^{me} Benoist, directrice de l'école de filles, rue Cendrière, a cru devoir s'adjointre pour les besoins de son école.

Cet établissement est très florissant; mais les enfants y sont empilés, au rez-de-chaussée, dans une pièce qui laisse beaucoup à désirer. On a été obligé de loger une partie de ces enfants au premier. Cette disposition n'est pas définitive; lorsque l'école de la rue Beaurepaire sera achevée, cette situation n'existera plus.

Le Conseil municipal autorise, sans observation.

CHAISES DANS LES JARDINS PUBLICS ET PLACES DU MARCHÉ

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion des droits de place sur la grande voirie. D'après un jugement rendu contre M. Servat, les placiers de la ville de Saumur ne peuvent plus percevoir les droits sur les quais et berges sans l'autorisation du Président de la République. Cette formalité ayant été omise lors de la signature des traités avec M. Servat, et l'autorisation présidentielle n'arrivant pas, les placiers demandent une indemnité et une réduction dans le prix de fermage qu'ils doivent à la Ville. Cependant M. Bourasseau, placier aux lieux et places de M. Servat, abandonnerait diminution et indemnité, si le Conseil acceptait un projet de traité dont M. Vinsonneau donne lecture.

Ce projet contient en substance ce qui suit:

Sur la place du marché, M. Bourasseau fournirait des bancs à l'usage des acheteurs et des vendeurs. Pour chaque place occupée, il pourra percevoir un droit de 5 centimes.

Dans les jardins publics de Saumur (on entend par là le Square du Théâtre et le Jardin des Plantes), M. Bourasseau aura un nombre de chaises suffisant pour tous les promeneurs qui désirent s'asseoir. Chaque chaise sera louée pour la somme de 40 centimes. Ce traité aurait une durée de quatre années.

M. le Maire pense qu'il est avantageux pour la Ville et le placier, et pour sa part il est tout disposé à le signer. Ce traité recevrait de suite son exécution, les concerts du Square et du Jardin des Plantes ayant commencé avec la belle saison.

M. Langlois trouve que ce traité serait avantageux pour les placiers; mais si l'administration reçoit l'autorisation présidentielle pour percevoir les droits sur les quais et berges, aura-t-elle un effet rétroactif? Dans ce cas, le projet Bourasseau, une fois voté, serait à annuler.

M. le Maire croit d'abord que l'autorisation attendue ne viendra pas et qu'ensuite elle ne saurait avoir un effet rétroactif.

M. Renou objecte qu'il trouve étonnant que M. le Maire propose au Conseil de signer un acte d'une telle importance sans examen sérieux. C'est un peu la carte forcée.

M. le Maire, trouvant l'expression trop

vive, prie M. Renou de vouloir bien la révoquer.

M. Renou. — Je la retire, si cela vous éte agréable, Monsieur le Maire. L'honorable conseiller continue. Les souscripteurs de la Musique municipale vont être lésés dans un privilège qu'ils ont acquis; si on leur enlève ce privilège, les forçant de payer à nouveau, ils ne musiqueront plus leurs souscriptions, soutiens, tombera faute de ressources municipales. Les souscripteurs de la Musique municipale vont au Square les jours de concert, comme l'on va au Théâtre, avoir payé sa place.

M. Renou demande donc que cette proposition ne soit pas adoptée au pied levé, et soumise au préalable à la commission des droits de place.

M. le Maire trouve les craintes de M. Renou fort exagérées et ne croit pas que le paiement de 40 centimes pour une place entraîne la ruine de la Musique municipale.

Pour clore l'incident, M. le Maire propose la proposition Renou aux voix: elle est adoptée par quatre suffrages.

CESSION DU SERVICE DES EAUX

Dans le n^o 4 de l'ordre du jour, M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le veau, demandant l'installation immédiate de l'eau de la Loire dans l'école de filles des Capucins. Cette mesure est nécessaire avant l'été; les enfants boivent beaucoup d'eau et le puits est insalubre. M. le Maire demande que le Conseil veuille bien approuver la solution de cette question; il a nommé MM. Guillon frères, d'Angers, délégués pour parler avec M. le veau, et M. Hermann et qu'il y aurait lieu de passer un nouveau traité qui serait de beaucoup plus avantageux pour la Ville.

Le Conseil se tient coi. Pour passer un traité avec les nouveaux acquéreurs, M. le Maire désire que le Conseil nomme une commission. Le Conseil désigne MM. Hubert avec 18 voix, M. Langlois 13, Guédon 11, Terrien 10. Cette commission a dû se réunir le dernier à trois heures.

BOURSE DU COLLÈGE

M. Mindet demande une bourse pour que son fils Maurice puisse entrer au collège de Saumur. Il est muni de son certificat de fin d'études avec le n^o 1^{er} des émoluments de receveur ne pouvant pas pour continuer les études secondaires d'un jeune homme.

La question est renvoyée à la commission du budget.

VARIOLEUX AU CHATEAU

M. Peton rend compte d'une mesure prise pour soustraire les malades de l'épidémie de variole qui règne en ce moment à Saumur. Les varioleux ont été portés dans les casernes de la ville où ils sont soignés, de la façon la plus économique, par un infirmier et une infirmière laïques et deux religieuses. Tout a été fait dès le début de l'épidémie, afin de prévenir la propagation de cette maladie.

BATAILLON SCOLAIRE

M. le Maire donne lecture du rapport sur l'instruction du bataillon scolaire. Cette instruction est très-bonne; celle du bataillon est particulièrement satisfaisante. Le Conseil donne 42.66 0/0. On demande que les médailles d'honneur soient données aux meilleurs tireurs avec trois diplômes. Leur seront remis à la distribution des prix. Les élèves désignés sont: M. Guillon, 27 balles 94 points; Capitrel, 27 balles 70 points; Senat, 27 balles 70 points; Nateau, 25 balles 76 points; Grellet, 24 balles 57 points; les 59 points; Grellet, 24 balles 57 points. Des remerciements unanimes sont adressés à M. Doussain, capitaine-instructeur du bataillon scolaire.

COLLÈGE COMMUNAL DE GARÇONS

Le bail de l'ancien collège de filles finit au 24 juin prochain. Dans ce cas, on est actuellement installés dans les locaux de la sixième, la septième et la huitième classes du collège de garçons. Il est urgent de trouver un local pour louer à nouveau ce bâtiment, et donner à M. Rigolage une indemnité pour transporter son école professionnelle.

Le Conseil renvoie la proposition à la commission du budget.

A propos de l'école professionnelle

Rigolage, M. le Maire fait savoir que le ministre du commerce, M. Lockroy, a donné au collège de Saumur deux machines d'une très-grande valeur, sorties des ateliers de l'École des Arts d'Angers, et que plusieurs conseillers généraux, dans leurs dernières séances, ont volé plusieurs bourses ou demi-bourses à cette annexe du collège communal.

ALIGNEMENTS DIVERS

L'ordre du jour se trouve épuisé. Il reste à rendre compte de différentes observations présentées par plusieurs conseillers.

M. Langlois propose que l'on donne un alignement à la propriété Servat, rue Duplessis-Mornay. Renvoyé à la commission de la voirie.

A propos d'alignement, M. Terrien croit savoir que des voisins des magasins du Printemps, place Saint-Pierre, vont demander à être sur la même alignement que cette maison. M. le Maire répond que si des magasins doivent être établis de ce côté de la place, ils seront obligés de reculer sur le véritable alignement, et M. Lecomte subira le même sort. C'est sous cette condition que l'entrepreneur de cette maison, conseiller municipal lui-même, a été autorisé à construire la façade des magasins du Printemps.

AVERTISSEUR DES INCENDIERS

M. Hubert revient sur une proposition faite il y a longtemps et qui a pour but de mettre en communication, par un fil électrique, le bureau de police et les quartiers où demeurent les officiers de pompiers. Cette observation très-importante sera examinée par l'administration.

PRÉTOIRE DES JUSTICES DE PAIX

Sur une demande de M. Goulard, M. le Maire renvoie à la commission des bâtiments une réclamation de MM. les juges de paix de Saumur qui trouvent que le nombre des affaires est trop considérable pour pouvoir siéger tous les trois le même jour. A cet effet, ils désiraient avoir un second prétoire pour leurs audiences. M. Goulard propose la salle située au-dessus du cours de dessin, rue des Pâiens.

L'affaire est renvoyée à la commission des bâtiments.

La séance est levée à dix heures.

L'Emprunt à Saumur

La souscription à l'emprunt de 500 millions, faite avant-hier lundi, 10 mai, a donné ici les résultats suivants :

Dans l'arrondissement de Saumur, il a été souscrit pour 34,405 fr. de rente, par 427 souscripteurs, soit un capital de 457,026 francs.

Saumur-ville a produit 24,503 francs de rente, par 408 souscripteurs, soit un capital de 422,545 francs.

Les campagnes de notre arrondissement n'ont donné fourni que 49 souscripteurs.

UN SAUMUROIS AU CAMBODGE.

Le courrier de Cochinchine a apporté des nouvelles du Cambodge jusqu'au 1^{er} avril. Dans le résumé des principaux faits mili-

taires de la deuxième quinzaine de mars, nous remarquons le suivant :

« Dans la nuit du 16 au 17, une bande de quatre cents rebelles, armés de fusils, a attaqué, du 14 au 18 mars, le poste de Bang-Lovéa, occupé par quarante zouaves, commandés par l'adjudant Lambert. Les rebelles ont été repoussés avec de grandes pertes. De notre côté, quatre zouaves blessés. »

L'adjudant Lambert, dont il est ici question, est un de nos jeunes compatriotes.

PROCHAINE TEMPÊTE. — Le *New-York Herald* annonce qu'une tempête atteindra les côtes de France entre le 4 et le 16 mai.

COURSES DE VÉLOCIPÈDES A LONGUE

Dimanche prochain 16 mai, des courses de vélocipèdes, organisées par le Véloce-Club de Saumur et avec le concours de la musique de l'école communale, auront lieu à Longué.

Voici le programme de ces courses :

A 2 heures 1/2, courses du championnat, réservée aux membres du Véloce-Club de Saumur (42 tours, 3,960 mètres).

Trois prix consistant en un insigne, médailles vermeil, argent, bronze.

A 3 heures, 2^e course du Club, ouverte à tous les membres (10 tours, 3,200 mètres).

Trois prix consistant en objets d'art.

A 3 heures 1/2, course d'entraînement, offerte aux membres du Véloce-Club d'Angers (15 tours, 4,950 mètres).

Trois prix consistant en médailles vermeil, argent, bronze.

A 4 heures 1/2, course de consolation pour les membres du Véloce-Club de Saumur n'ayant pas gagné de prix dans les courses précédentes (6 tours, 1,980 mètres).

Trois médailles.

Prix d'entrée sur le Champ de Foire : 25 centimes.

Une quête sera faite pendant les courses au profit des pauvres.

Le costume de course est obligatoire pour tous les coureurs.

Un diplôme accompagnera chaque prix.

ANGERS.

Le fou de la gare Saint-Serge. — Voici de nouveaux renseignements sur le tragique événement dont la gare Saint-Serge a été le théâtre :

Chailleux (Joseph), employé depuis 18 mois à l'école normale d'instituteurs à Angers, montra dans la nuit de dimanche à lundi un état de surexcitation extraordinaire et dit à l'économe qu'il avait besoin d'aller à la gare Saint-Serge pour y mettre la paix. Lundi matin il recevait une lettre de ses parents, domiciliés dans la Loire-Inférieure.

Au reçu de cette lettre, Chailleux s'écria : « Toute ma famille est morte, il faut que je parte. »

Au même moment, un mendiant sonnait, le concierge ouvrit la porte. Chailleux sor-

tit, accusa celui-ci d'avoir tué son père, puis se jeta sur lui et le mordit.

Le directeur et l'économe, mandés en toute hâte par le concierge, saisirent le fou, mais ne purent le maintenir ; il parvint à se dégager et alla tout droit à la gare Saint-Serge où il a mordu encore quatre personnes, parmi lesquelles M. le commissaire de police du 4^o arrondissement et un agent.

Chailleux a aussi mordu à la main un gendarme.

Le brigadier Nalais et l'agent Léonard ont eu leurs vêtements déchirés.

Le malheureux a été interné d'urgence à l'asile de Sainte-Gemmes.

CHOUZÉ-SUR-LOIRE. — *Brûlé au violon.* — Un événement des plus regrettables, mais tout à fait dû à une cause fortuite et accidentelle, s'est passé dans la nuit de dimanche à lundi au bourg de Chouzé.

Le nommé Puren, ouvrier vannier, âgé de 39 ans, qui avait été vu en état d'ivresse pendant une partie de la journée du dimanche, a été trouvé brûlé, lundi matin, à 4 heures et demie, dans la chambre de sûreté où le garde champêtre avait dû le conduire la veille, à 9 heures et demie du soir, à cause du tapage qu'il faisait et sur la plainte de plusieurs habitants qu'il menaçait et qu'il avait frappés.

Vers onze heures du soir, le garde champêtre, après avoir terminé sa tournée, s'était assuré de l'état dans lequel se trouvait le prisonnier ; il était devenu calme et paraissait dormir.

Comme cet homme ne fumait pas et qu'il n'avait pu être fouillé que d'une manière très sommaire à cause de son état d'exaltation et de révolte au moment de l'incarcération, on ignore si le feu a été communiqué à la paille, sur laquelle il a été trouvé couché et comme endormi, par sa faute et d'une façon inconsciente, ou par des allumettes perdues dans cette paille par des ouvriers étrangers et voyageurs, auxquels cette chambre sert parfois d'asile pendant la nuit.

TOURS.

Les diseuses de bonne aventure. — Dernièrement, le tribunal correctionnel condamnait à la prison deux diseuses de bonne aventure de l'arrondissement de Chinon, croyons-nous.

Dans la défense de ces femmes, l'avocat chargé de les représenter s'étonnait qu'on poursuivit ses clientes, alors que, sur le champ de foire de Tours, un certain nombre de bohémiennes exerçaient leur métier sous le regard bienveillant de la police.

Le parquet a-t-il été touché par cet argument du jeune défenseur ?

Toujours est-il qu'une razzia de diseuses de bonne aventure a été faite lundi soir, sur la foire, par M. Maujallon et un de ses collègues.

PRIX DES VINS EN INDRE-ET-LOIRE

Les prix se maintiennent comme suit : Chinon et Bourgueil, 95 à 110 fr. Côte du Cher, 95 à 100. — Deuxième qualité, 60 à 65.

Loches, Genillé, Chambourg, 55 à 60. Montrésor, 50 à 55. Saint-Quentin, 60 à 65. Montlouis, Amboise, 80 à 90. Vouvray, Rochecorbon, 95 à 106. Environs, 65 à 75. Neuillé-Pont-Pierre, Semblançay, 65 à 70.

Cing-Mars, Savonnières, 70 à 75. Vins vieux recherchés et cours variables. Chinon et Bourgueil se tiennent aux environs de 200 francs; Vouvray, 180 à 200 fr.

BLOIS.

Le conseil général de Loir-et-Cher a enfin ouvert sa session lundi 10 mai, au milieu d'un tumulte indescriptible. M. de Sonnier a lu une protestation contre le maintien du préfet, mais la majorité du Conseil a décidé que, cette protestation étant illégale, il n'en serait pas fait mention au procès-verbal.

LES FÊTES DE JEANNE D'ARC.

Nous avons dit que les fêtes de Jeanne d'Arc avaient été célébrées le 8, à Orléans, avec un grand éclat. Le panégyrique a été prononcé par M. l'abbé Vié, directeur du petit séminaire de La Chapelle.

A la procession, qui s'est développée dans la ville par un temps magnifique, M^{re} Couillé, portant la croix sous un dais, était précédé de M^{re} Trébizonde; de M^{re} Oury, évêque de Fréjus, et du clergé des douze paroisses de la ville. Le préfet, le premier président, le général commandant du 5^e corps, et un grand nombre d'officiers de toutes armes y assistaient, ainsi que les membres de la municipalité.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Spécialité de Savons de Marseille, — garantis pur huile d'olive — marbré blanc et bleu, de la maison Charles Roux (1^{er} marque), 0 fr. 30 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 55 c. le kil. — Savon blanc, 1^{er} qualité, 0 fr. 35 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 65 c. le kil. — Savon blanc (jaunâtre), qualité extra, 0 fr. 40 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 75 c. le kil.

Théâtre de Saumur

Lundi 17 mai 1886,

Une MISSION DÉLICATE

Comédie en 3 actes, de M. Alexandre Bisson.

On commencera par un vaudeville du répertoire du théâtre de la Renaissance.

La location est ouverte chez M. COURANT, rue de la Comédie.

LE VIN AROUD

au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRÉ, ph^o, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^o

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DOT D'ÉTIENNETTE

Aucune autre dissidence ne s'élevait entre ces deux femmes, qui s'entendaient, d'ailleurs, parfaitement de cœur et de pensée. Mieux que personne, César savait à quoi s'en tenir sur ces affectueuses querelles. Il en demeurait paisible spectateur, portant tantôt sur Tiennette, tantôt sur Thérèse, un bon regard semblant leur dire : Je sais combien vous vous aimez ; moi aussi, je vous aime.

M^{lle} Bergerot, peinée de ne pouvoir obtenir de la vieille fille qu'elle se laissât aider, résolut de se rattraper d'une autre façon. L'ouvrage fondait sous ses doigts. Elle se mit à en abattre tant et plus. Il ne lui manquait pas. Elle était si habile, si gracieuse avec ses clientes et tellement estimée, que c'était à qui lui en fournirait.

Après une longue année de travail assidu, d'une aisance relative entra dans la maisonnette.

Neuf années de dures épreuves avaient vieilli Thérèse, au physique seulement. Cœur et âme restaient chez elle aussi jeunes que le cœur et

l'âme d'un enfant. Quant à Etiennette, elle avait puisé en ses épreuves vigueur physique et vigueur morale, tout en conservant dans son entière pureté la candeur, cette auréole de la jeunesse. De taille moyenne et parfaitement proportionnée, elle possédait non point exactement la beauté plastique des traits, mais la grâce charmeresse que donnent un aimable caractère et la bonté unie à l'intelligence. Rien n'était joli comme son sourire, qui laissait deviner deux rangées de petites dents blanches, et creusait sur sa joue, ronde et rose, une ravissante fossette. Ajoutez à cette esquisse des cheveux plantureux d'un noir brillant, des yeux également noirs dont le regard, d'une tendresse exquise, était encore adouci par l'ombre de longs cils, et vous aurez un portrait suffisant de l'intéressante orpheline.

III.

Edouard, le fils de M. Millon, comptait trois ans de plus qu'Etiennette. Ce jeune homme et cette jeune fille, alors qu'ils étaient enfants, avaient trouvé à jouer ensemble leur joie suprême. Les jours où ils ne pouvaient se voir leur paraissaient longs et moroses. La fillette devenait triste, et le petit garçon maussade. Dès qu'ils étaient réunis, humeurs et fronts s'ensoleillaient. Oh ! les bonnes parties qu'ils faisaient, soit dans le vaste jardin attenant à la maison du notaire, soit dans une

prairie hors la ville ! Ordinairement ce dernier endroit obtenait la préférence. Plus libres, on s'y sentait plus heureux. On se rendait là sous la surveillance de Thérèse, invariablement accompagnée de César.

Le chien, bien entendu, prenait part aux jeux des lutins. Quand ces derniers, las d'avoir sauté, d'avoir couru, éprouvaient le besoin d'un peu de repos, ils le prenaient en moissonnant les fleurettes de la prairie, pour en former bouquets et guirlandes, dont Edouard avait plaisir à parer sa gentille compagne.

Durant ce calme exercice, César, aussi incapable de rester inactif que de contribuer à la récolte fleurie, suivait les moissonneurs, s'ébattait autour d'eux en mille bonds de folle gaieté, leur léchait de temps à autre les mains et la figure. En retour, l'expansif animal recevait, selon la disposition du moment, une caresse ou une tape ; mais tape ou caresse de ces doigts mignons pour lui ne faisaient qu'un, et le rendaient tout aussi content.

Ces bonheurs ne devaient être que de courte durée. Quelques mois avant la mort de M. Bergerot, Edouard partait pour Paris où il allait commencer la vie de collège.

Les vacances le ramenèrent chez ses parents. Alors seulement il apprit l'assassinat qui avait rendu Tiennette orpheline.

Le cœur gonflé, il s'en alla jusqu'à la maison

nette trouver son amie, pleura avec elle, et se consola ensuite par la pensée qu'elle n'était pas abandonnée, puisqu'il voyait auprès d'elle sa bonne Thérèse et son fidèle César.

A la longue, les études absorbèrent les idées du collégien, qui finit par songer plus vaguement à sa compagne d'enfance. Les vacances se succédèrent ; mais il ne revit la fillette que par hasard, quand il la rencontrait sur son chemin. Dans ces circonstances rares, il lui disait un amical bonjour, ou, sans s'arrêter, lui envoyait un aimable salut.

Du côté d'Etiennette les choses avaient pris un tout autre caractère. Au début, l'absence, loin d'émousser l'affection de l'enfant, ne faisait que l'aiguïser. Plus tard, se sentant délaissée, elle en ressentit une poignante douleur. Que de fois sa vieille amie fut obligée d'intervenir pour sécher ses larmes !

Enfin, l'âge et la raison venant en aide à M^{lle} Bergerot, le calme se rétablit en elle. A la voir toujours souriante, on eût pu croire que cette jeune fille avait à jamais effacé de sa mémoire et de son cœur tout souvenir et tout regret des joies perdues.

Elle atteignit ainsi dix-sept ans, sans un seul changement opéré dans ses relations avec son ou-blieux camarade.

(A suivre.)

M^{me} JULIE FERTIAULT.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BOUTARD.

Par jugement en date du 10 mai 1886, le Tribunal de commerce de Saumur a reporté au 6 juillet 1886 l'ouverture de la faillite du sieur Boutard, Emile, fabricant de chaux à Fierbois.

Pour extrait :
(375) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE FROUIN, MARIE.

Les créanciers du sieur Frouin, Marie, marchand de bœufs à Cornu, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le vendredi 28 mai 1886, à une heure du soir, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés.

(376) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

UNE GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, n° 18, Entièrement restaurée et louée 1,600 fr. S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

UN JARDIN

Situé à Saumur, quartier de la Croix-Verte, ancienne route de Tours, Avec bâtiments d'habitation et servitudes, puits, manèges, bassins, d'une superficie de 1 hectare 37 ares 50 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M. Frédéric FERRAUD, propriétaire à Saumur, rue Gratigny, quartier de la Basse-Ile, ou à M^e GAUTIER, notaire. (305)

A VENDRE

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

A 2 kilomètres de Saumur, Sur les bords de la Loire. S'adresser à M^e AUROYER, notaire à Saumur. (228)

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques Par suite d'acceptation bénéficiaire.

Le Vendredi 14 Mai 1886, à une heure du soir,

A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55,

Il sera vendu :

Bois de lit, armoire, tables, commode, chaises, fauteuil, buffet, salle à manger en noyer, gravures, pendule, volumes, couettes, traversins, oreillers, rideaux, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, vêtements, futailles, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

Etude de M^e GUYARD, notaire aux Rosiers.

A VENDRE A L'AMIABLE,

Plusieurs Maisons D'HABITATION

Sises au bourg des Rosiers, Avec jardin ayant vue sur la Loire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON

Située rue Nationale, n° 1, Comprenant deux pièces au rez-de-chaussée, quatre pièces au premier et quatre autres pièces au second. Caves, greniers, eau de Loire et gaz.

S'adresser à M. BLAIN, rue Nationale, 3. (330)

Etude de M^e FAUCHEUX, notaire à Tours.

ADJUDICATION

Le 20 mai 1886, à une heure après midi, en l'étude de M^e FAUCHEUX, notaire à Tours (Indre-et-Loire),

USINE

Pour les manutentions des grains, avec moteur à gaz, matériel perfectionné et neuf; 2,000 mètres bâtiments et terrain à proximité des gares, rue Saint-Michel, à Tours.

S'adresser, à Tours :
1° A M. GILBERT, 8, avenue de Grammont ;
2° A M. BRETON, agréé, 9, impasse de la Grandière ;
Et 3° à M^e FAUCHEUX, notaire, rue Nationale, 60, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

A VENDRE

Un Cheval de chasse, bai, 14 ans ; a été attelé. Prix, 300 francs.

S'adresser à M. LE PELLETIER, château de Salvert, commune de Neuillé.

A VENDRE

Un Cheval bai, pur sang, 7 ans, très-doux, se montant et s'attelant, garanti.

S'adresser à M. LÉGER, aux Houra-dières. (330)

MANUFACTURE DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris. 26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano échelé par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison Lépiciér et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

SPÉCIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT

ET MOSAÏQUES

Venitiennes & Romaines

VERCELLETTI FRÈRES

A SAUMUR

2, place du Mouton, 2.

Vente de ciment en gros et détail.

Voulez-vous orner votre salon de deux jolis tableaux ?

Envoyez franco par la poste six francs à M. PASQUIER, cimentier-rocailleux à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies que l'on puisse rencontrer. Si vous n'en voulez qu'un, le prix est de 4 francs.

Le tableau se compose d'une construction, de plusieurs bassins formant cascade, dont les bords sont couverts d'animaux en rocailles et terminé par un rocher représentant l'histoire de sainte Geneviève de Brabant, connue de tout le monde. (913)

Offres et Demandes

Une JEUNE PERSONNE, connaissant le commerce, désirerait se placer comme vendeuse. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un ménage, le mari pour les travaux de la campagne, la femme pour ceux d'une basse-cour; ou bien encore garçon et femme aptes aux mêmes travaux. S'adresser au bureau du journal.

A LA GLANEUSE

Rue St-Jean, Saumur.

ON DEMANDE une apprentie pour les Modes.

UN MÉNAGE demande à se placer pour la Saint-Jean, le mari comme cocher, la femme comme cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher, la femme comme cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

13 hectares de Terrain

Situés à Verrie, Entrée en jouissance à la Toussaint 1887.

S'adresser à M. BORVIN, à Milly.

LES TABLETTES DÉPURATIVES ESCROUZAILLES

reconstituent le sang. Ce produit, le plus soigné et le meilleur des dépuratifs en usage, ordonné par tous les médecins, guérit radicalement les Maladies de la Peau, Dartres, Eczémas, Scrofules, Anémie, Maladies secrètes invétérées, etc. Il refait un sang nouveau, en donnant la vigueur et la santé aux enfants et aux personnes affaiblies. Une boîte : 3 fr. 50; pour un traitement complet (toute une année) : 14 fr. les 6 boîtes. Envoi franco s. mandat-poste. ESCROUZAILLES, Ph^m à CAROLIS (Gers). Dépôt à Saumur: GABLIN.

SANS PALAIS NI CROCHES

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 MAI 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 % amortissable	82 25	82 50	Est	790	790	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	522	528
3 % amortissable	84 10	84 45	Paris-Lyon-Méditerranée	1208 75	1200	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	522 50	521	Est	387 50	390
3 % (nouveau)			Midi	1145	1150	— 1865, 4 %	522	522	Midi	390	390
4 1/2 %	105	105 50	Nord	1536 50	1550	— 1869, 3 %	408 50	408 25	Nord	399	400
4 1/2 % (nouveau)	109	109 15	Orléans	1312 50	1312 50	— 1871, 3 %	397	398 50	Orléans	392	393
Obligations du Trésor	514	516	Ouest	860	855	— 1875, 4 %	514 25	516	Ouest	390	390
Banque de France	4320	4340	Compagnie parisienne du Gaz	1450	1435	— 1876, 4 %	515	516	Paris-Lyon-Méditerranée	389	391
Société Générale	457 50	457 50	Canal de Suez	2150	2165	Bons de liquid. Ville de Paris	520 25	521	Paris-Bourbonnais	389 25	392
Comptoir d'escompte	993 75	993 75	C. gén. Transatlantique	475	485	Obligat. communales 1879	458	459	Canal de Suez	582	581
Crédit Lyonnais	525	526 25	Russe 5 0/0 1870	97 75	98 50	Obligat. foncières 1879 3 %	456 75	458 25			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1365	1370				Obligat. foncières 1883 3 %	376	378 25			
Crédit mobilier	200	203									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans						LIGNE DE L'ÉTAT																			
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR							
Heures	Matin	Matin	Matin	Soir	Soir	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte					
3 heures	8 minutes du matin	express-poste.																							
6	55	matin (s'arrête à la Possonnière)																							
9	13	matin, omnibus-mixte.																							
1	25	soir,																							
3	32	express.																							
7	15	omnibus.																							
10	36	(s'arrête à Angers).																							
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
8 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.				Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte				
8	21	omnibus.																							
9	27	express.																							
12	48	soir, omnibus-mixte.																							
4	44																								
7	4	omnibus (s'ar. à Tours)																							
10	24	express-poste.																							
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																									